

Compensation du handicap – des institutions pour l'autonomie des personnes

Cette nouvelle fiche pratique (1^{ère} d'une trilogie...) est consacrée à la compensation du handicap, et en particulier aux lois et règlements qui la régissent, ainsi qu'aux institutions qui assurent sa mise en œuvre pour les usagers.

Le sujet est vaste, c'est la raison pour laquelle il sera traité en trois parties :

- Fiche pratique n° 4 a : des institutions pour l'autonomie des personnes (celle-ci).
- Fiche pratique n° 4 b : des droits pour l'autonomie des personnes.
- Fiche pratique n° 4 c : des prestations pour l'autonomie des personnes.

La Délégation APF France handicap de Vendée œuvrant en territoire avec la Délégation APF France handicap du Maine-et-Loire, les lecteurs pourront retrouver les contacts locaux institutionnels, qu'ils soient dans l'un ou l'autre de ces deux départements.

Katherine, Mireille et Patrick, bénévoles dans les Délégations APF France handicap de Vendée et du Maine-et-Loire, peuvent accompagner les adhérents qui rencontrent des difficultés dans leurs démarches lors de permanences physiques ou téléphoniques... Ils réalisent les démarches AVEC les adhérents APF France handicap.

Bonne lecture !

Pour tous conseils dans vos démarches, vous pouvez contacter :

La Délégation APF France handicap de
Vendée

20 place Viollet Le Duc à La Roche sur
Yon (85000)

☎ 02 51 37 03 47

Courriel : dd.85@apf.asso.fr

La Délégation APF France handicap du
Maine-et-Loire

22 boulevard des Deux Croix à Angers
(49100)

☎ 02 41 34 81 34

Courriel : dd.49@apf.asso.fr

Sur RENDEZ-VOUS, des permanences physiques et téléphoniques sont tenues au sein des deux Délégations du Territoire APF France handicap Vendée / Maine-et-Loire, par :

- Mireille (Vendée) et Katherine (Maine-et-Loire) pour *l'accompagnement dans les démarches administratives*,
- Patrick (Vendée) et Katherine (Maine-et-Loire) pour *l'accompagnement dans les démarches en lien avec le handicap*.

La MDPH de Vendée

☎ 0 800 85 85 01

Courriel : mdph@vendee.fr

Site Internet : <http://www.vendee.fr/Solidarite-et-education/Handicap/23398-La-MDPH-de-Vendee-a-votre-disposition/http-vendee.fr-MDPH>

La MDA du Maine-et-Loire

☎ 02 41 81 60 77 – ☎ 0 800 49 00 49

Courriel : contact@mda.maine-et-loire.fr

Site Internet : <https://www.mda.maine-et-loire.fr/>

Une définition des handicaps...

De manière générale, le terme handicap désigne l'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. [...] Car ce qui crée la situation de handicap au final, c'est bien un environnement inadapté et non plus la déficience elle-même.

La suite sur <https://informations.handicap.fr/> en cliquant [ici](#).

Une loi...

Article 2 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » :

« Constitue un handicap [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. ».

Texte intégral de la loi sur <https://www.legifrance.gouv.fr/> en cliquant [ici](#).

En bref, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 repose sur deux grands principes : l'accès à tout pour tous sans exclusion et la compensation intégrale du handicap (cf. « mécanismes de compensation »).

Solidarité nationale : la CNSA...

« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. ».

Interview de Marie-Anne Montchamp, Présidente de la CNSA ([ici](#)).

Pour tout savoir sur la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), cliquez [ici](#).

Une compétence départementale : les MDPH / MDA, ...

La CNSA assure le [pilotage](#) des MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées) et des MDA (Maisons départementales de l'autonomie).

La MDPH, c'est quoi ? Cliquez [ici](#).

La MDA, c'est quoi ? Cliquez [ici](#).

NOUVEAU ! [ma MDPH en ligne](#) permet de déposer une demande auprès de la MDPH, via Internet et surtout sans avoir besoin de se déplacer...

Autres organismes : les MDS (Maisons départementales des solidarités).

Définition :

Qu'est-ce qu'une Maison Départementale des Solidarités (MDS) ? C'est un Service Public de proximité qui s'adresse à tous les habitants [du département] quel que soit leur âge. Des professionnels vous y accueillent, vous informent et vous accompagnent dans vos démarches administratives, sociales et / ou professionnelles.

Rôles et missions :

Les MDS ont pour missions de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre sur leur territoire des politiques départementales de solidarité et de développement social : politiques dédiées à l'inclusion sociale et professionnelle, au soutien des enfants et des familles, des personnes âgées, en situation de handicap, en situation de vulnérabilité et aussi de politiques transversales à tout public relatives à la santé, au logement.

Les MDS sont chargées d'accueillir le public au sein de leurs sites, d'écouter les besoins et les attentes des habitants, de les orienter, les accompagner, les conseiller et le cas échéant les protéger.

En Vendée :

<http://www.vendee-senior.fr/Points-d-Accueil-et-Actualites/Carte-des-MDSF-Maisons-Departementales-des-Solidarites-et-de-la-Famille>

Dans le Maine-et-Loire :

<https://www.maine-et-loire.fr/contacter-le-departement/maisons-departementales-des-solidarites/missions-des-mds>

Remerciements particuliers.

La réalisation des fiches pratiques n° 4 a, b et c a été possible grâce à [Cap'Acité](#), qui est un site d'information qui aide vos démarches administratives.

Un grand merci à toute son équipe !

Nos remerciements s'adressent aussi à Katherine, Mireille et Patrick, bénévoles dans les Délégations APF France handicap de Vendée et du Maine-et-Loire... Merci à vous !